

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE BARREAU DE PARIS ET LE BARREAU DE MONTREAL SIGNENT UN ACCORD DE MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DE LEURS BASES DE DONNEES JURIDIQUES



CREDIT PHOTO : PHILIPPE GLUZEAU

Paris, le 3 juin 2013 - Mme Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier de Paris et M. Luc Deshaies, Bâtonnier de Montréal, viennent de signer une convention de partenariat mettant à disposition de manière réciproque leurs bases de données juridiques.

Le Barreau de Paris met ainsi à disposition des avocats de Montréal l'accès illimité à l'une des plus importantes bases de données juridiques sur internet constituée par les éditions LEXBASE. Réciproquement, le Barreau de Montréal s'engage également à offrir à l'ensemble des avocats parisiens un accès au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), considérée comme la plus grande source d'accès à l'information juridique au Québec et figurant également parmi les plus importantes en Amérique du Nord.

Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier de Paris : « *Je me réjouis de cet accord exceptionnel qui permettra aux avocats parisiens et à leurs confrères de Montréal de découvrir et de comparer leurs systèmes juridiques et d'enrichir ainsi leur pratique* ».

SUIVEZ LES DERNIERES ACTUALITES DE LEXBASE SUR [TWITTER](#) ET [FACEBOOK](#) :



CONTACT PRESSE :

Shérazade Dahmoune
sdahmoune@lexbase.fr
01 44 79 93 15